

COMMUNE D'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 02 AVRIL 2021

- Conseillers présents : Mesdames LIOTARDO Maria Térésa, ROUVIER Joëlle, SOLE Pascale, MESSAGER Christine ;
Messieurs : CONSTANS Serge, AVANIAN Jacques, GARRON Sylvain, DE WACHTER Bernard ;
- Conseiller absent : Monsieur DA CUNHA Joaquim ;
- Absente représentée : Madame BARRE Céline donne pouvoir à Monsieur CONSTANS Serge ;
- Secrétaire de séance : Madame MESSAGER Christine ;

Début de séance : 08 h 52

Fin de séance : 10 h 26

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au vu de l'état d'urgence sanitaire annoncé par le Président de la République sur l'ensemble du territoire, il demande la tenue à huis clos de cette séance du conseil municipal.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, décident que cette séance se tiendra à huis clos.

Monsieur le Maire communique le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 février 2021 pour approbation et signature. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

2021-04-003 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ENERGIE COORDONNE PAR LE SYMIELECVAR

Présentation et discussion. Monsieur le Maire expose le dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le SYMIELECVAR pour l'achat d'énergie, dans les conditions fixées par le Syndicat, d'approuver la convention présentée et les dispositions financières qu'elle contient et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;

2021-04-004 - CAMPING MUNICIPAL « L'EOUVIERE VERTE » : REVALORISATION DES TARIFS

Présentation et discussion. Monsieur le Maire expose le dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la revalorisation des tarifs des emplacements saisonniers et fixe les tarifs comme suit :

- Emplacement : 5,50 €
- Adulte : 5,50 €
- Enfant (-7ans) : 2,00 €
- Electricité : 3,00 €
- Véhicule : 2,00 €
- Taxe de séjour : 0,20 € + Taxe de séjour départementale 0,02 € (soit 0,22 € à reverser à la CCLGV)

2021-04-005 - CAMPING MUNICIPAL « L'EOUVIERE VERTE » : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR (RESIDENTS A L'ANNEE)

Présentation et discussion. Monsieur le Maire expose le dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le règlement intérieur du Camping municipal « L'Eouvière Verte » pour les résidents occupant un emplacement à l'année tel que présenté par Monsieur le Maire ;

2021-04-006 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE ET LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Présentation par Madame Christine MESSAGER, Adjointe aux finances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les comptes de gestion du trésorier de Barjols-Tavernes pour le budget de la commune et le budget eau et assainissement au titre de l'année 2020 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice ;

2021-04-007 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE ET DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Présentation par Madame Christine MESSAGER, Adjointe aux finances.

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire et à l'unanimité des membres votants, décide d'approuver les comptes administratifs du budget de la commune et du service eau et assainissement au titre de l'année 2020. Les opérations de l'exercice font ressortir les résultats suivants :

BUDGET DE LA COMMUNE

INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement :	70 032,97 €
Dépenses d'investissement :	207 976,86 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 137 943,89 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	204 438,88 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	66 494,99 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement :	814 506,55 €
Dépenses de fonctionnement :	613 046,31 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	201 460,24 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	278 363,42 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	479 823,66 €

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement :	23 219,71 €
Dépenses d'investissement :	11 021,11 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	12 198,60 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	185 359,29 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	197 557,89 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement :	110 875,24 €
Dépenses de fonctionnement :	114 400,46 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	- 3 525,22 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	9 525,32 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	6 000,10 €

2021-04-008 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Présentation par Madame Christine MESSAGER, Adjointe aux finances.

Considérant le budget primitif de la commune et statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020 :

Constatant le résultat de l'exercice 2020 :

Excédent de fonctionnement 201 460,24 €

Constatant le résultat de clôture 2020 :

Excédent de fonctionnement 278 363,42 €

Résultat à affecter 479 823,66 €

(201 460,24 + 278 363,42)

Constatant le solde d'exécution en investissement :

Déficit d'investissement 2020 : -137 943,89 €

Excédent antérieurs reportés : 204 438,88 €

Solde d'exécution d'investissement 2020 : 66 494,99 €

Solde des restes à réaliser :

En dépense : 165 395,00 €

En recettes : 78 000,00 €

Solde : - 87 395,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 de la façon suivante :

En couverture du besoin de financement de la section d'investissement :

- Recettes d'investissement : art 1068 21 000,00 €

(66 494,99 - 87 395,00 = 20 900,01 €)

En excédent de fonctionnement reporté :

- Recette de fonctionnement : art 002 458 823,66 €

(479 823,66 - 21 000,00)

En solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

- Recettes d'investissement : art 001 66 494,99 €

(204 438,88 - 137 943,89)

2021-04-009 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 POUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Présentation par Madame Christine MESSAGER, Adjointe aux finances.

Considérant le budget primitif du service eau et assainissement et statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020 :

Constatant le résultat de l'exercice 2020 :

Déficit de fonctionnement - 3 525,22 €

Constatant le résultat de clôture 2020 :

Excédent de fonctionnement 9 525,32 €

Résultat à affecter 6 000,10 €

(9 525,32 - 3 525,22)

Constatant le solde d'exécution en investissement :

Excédent d'investissement 2020 : 12 198,60 €

Excédent antérieurs reportés : 185 359,29 €

Solde d'exécution d'investissement 2020 : 197 557,89 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 de la façon suivante :

En excédent de fonctionnement reporté :

- Recette de fonctionnement : art 002 6 000,10 €
(9 525,32 - 3 525,22)

En solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

- Recettes d'investissement : art 001 197 557,89 €
(12 198,60 + 185 359,29)

2021-04-010 - VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Présentation par Madame Christine MESSAGER, Adjointe aux finances.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département du Var, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 15.49 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 20.59 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 5.10 % et du taux 2020 du département, soit 15.49 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 88.87 %.

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée décide de ne pas modifier le taux de la TFPB et de la TFPNB, soit :

- TFPB : 5,10 % + 15,49 % = 20,59 %
- TFPNB : 88,87 %

Dans ces conditions, le produit fiscal attendu serait de :

- TFPB : 137 582 €
- TFPNB : 11 109 €

2021-04-011 - BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Présentation par Madame Christine MESSAGER, Adjointe aux finances.

Le budget primitif de la commune 2021 est adopté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	279 950.00 €	013 Atténuations de charges	4 080.00 €
012 Charges de personnel	336 500.00 €	70 Produits services, domaine et ventes div.	112 500.00 €
014 Atténuations de produits	90 244.00 €	73 Impôts et taxes	417 094.00 €
65 Autres charges de gestion courante	37 420.00 €	74 Dotations et participations	89 287.00 €
		75 Autres produits de gestion courante	60 500.00 €
Total des dépenses de gestion courante	744 114.00 €	Total des recettes de gestion courante	683 461.00 €
66 Charges financières	1 633.00 €	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	3 500.00 €	77 Produits exceptionnels	2 250.00 €
68 Dotations provisions semi-budgétaires		78 Reprise sur amort. et provisions	
022 Dépenses imprévues	40 770.66 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	790 017.66 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	685 711.00 €
023 Virement à la section d'investissement	353 156.00 €	002 Résultat reporté	458 823.66 €
042 Opérations ordre transfert entre sections	1 361.00 €		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	354 517.00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	
TOTAL	1 144 534.66 €	TOTAL	1 144 534.66€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
20 Immobilisations incorporelles	61 000.00 €	13 Subventions d'investissement	280 413.00 €
21 Immobilisations corporelles	269 930.00 €		
23 Immobilisations en cours	380 000.00 €		
Total des dépenses d'équipement	710 930.00 €	Total des recettes d'équipement	280 413.00 €
16 Remboursement d'emprunts	20 001.00 €	10 Dotations Fonds divers réserves	13 000.00 €
		1068 Excédents de fonctionnement	21 000.00 €
020 Dépenses imprévues	4 998.99 €	165 Dépôts et cautionnements reçus	505.00 €
Total des dépenses financières	24 999.99 €	Total des recettes financières	34 505.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	735 929.99 €	Total des recettes réelles d'investissement	314 918.00 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	353 156.00 €
040 Opération d'ordre transfert entre section		040 Opérations ordre transfert entre sections	1 361.00 €
041 Opérations patrimoniales	23 794.00 €	041 Opérations patrimoniales	23 794.00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	23 794.00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement	378 311.00 €
		001 Solde d'exécution reporté	66 494.99 €
TOTAL	759 723.99 €	TOTAL	759 723.99 €

2021-04-012 - BUDGET PRIMITIF DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Présentation par Madame Christine MESSAGER, Adjointe aux finances.

Le budget primitif du service eau et assainissement 2021 est adopté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	54 730.10 €	70 Ventes Produits fabriqués, prestations	107 500.00 €
012 Charges de personnel, frais assimilés	10 000.00 €	74 Subventions d'exploitation	5 000.00 €
014 Atténuations de produits	14 060.00 €		
65 Autres charges de gestion courante	19 500.00 €		
Total des dépenses de gestion des services	98 290.10 €	Total des recettes de gestion de service	112 500.00 €
67 Charges exceptionnelles	3 334.00 €		
022 Dépenses imprévues			
Total des dépenses réelles d'exploitation	101 624.10 €	Total des recettes réelles d'exploitation	112 500.00 €
042 Opérat° ordre transfert entre sections	18 252.02 €	042 Opérat° ordre transfert entre sections	1 376.02 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	18 252.02 €	Total des recettes d'ordre d'exploitation	1 376.02 €
		002 Résultat reporté	6 000.10 €
TOTAL	119 876.12 €	TOTAL	119 876.12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

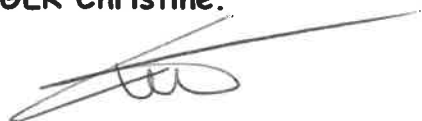
DÉPENSES		RECETTES	
20 Immobilisations incorporelles	22 000.00 €		
21 Immobilisations corporelles	87 433.89 €		
23 Immobilisations en cours	105 000.00 €		
Total des dépenses d'équipement	214 433.89 €		
Total des dépenses réelles d'équipement	214 433.89 €		
040 Opérat° d'ordre transfert entre section	1 376.02 €	040 Opérat° ordre transfert entre sections	18 252.02 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 376.02 €	Total des recettes d'ordre d'investissement	18 252.02 €
Restes à réaliser	0.00 €	002 Résultat reporté	197 557.89 €
TOTAL	215 809.91 €	TOTAL	215 809.91 €

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire clôture la séance à 10 h 26

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, 02 avril 2021

La secrétaire de séance
Madame MESSAGER Christine.



ECHANGES AVEC LES USAGERS :

Questions posées par mail :

- Demande de Monsieur Giraud :
En ce qui concerne les indications GPS à la remontée du lac qui conduisent les véhicules à tourner à 100 m à gauche pour toutes les directions et conduisant les véhicules sur le chemin de Fontayne, les conseillers municipaux sont d'accord pour installer un panneau « toutes directions » - flèche à droite et va demander au département d'y remédier.
- Questions de Madame Catherine ALEGRIA-CHEVOLLEAU :
 - En ce qui concerne la crise sanitaire et les contraintes associées, Monsieur le Maire rappelle que les directives indiquent clairement qu'en cette période de pandémie il est important de respecter les normes sanitaires et que les conseils municipaux doivent se tenir sans public. Mais afin de faciliter les échanges et la communication, les administrés sont invités à poser leurs questions par mel, par écrit, ou par prise de rendez-vous avant la séance du conseil auprès du Maire ou Adjoints, afin

d'échanger sur des sujets souhaitant être abordés. Les élus s'engagent à répondre aux questions posées, chose faite au cours de cette séance.

Monsieur le Maire précise que l'association SERVA a pris un rendez-vous avec la mairie, la semaine prochaine afin d'éclaircir plusieurs points.

- Pour le balisage du chemin de l'eau : Monsieur le Maire rappelle que le chemin communal, qui va être déplacé, sera ouvert au public quel qu'il soit. Quant 'au chemin tracé afin de permettre les travaux de débroussaillage au Vieux moulin, celui-ci n'a été ouvert que pour faciliter ces travaux et ne constitue pas le nouveau tracé du chemin de l'eau. Celui-ci passe d'ailleurs sur les propriétés privées dénommées « Les Grands Prés ».

○ Questions de l'association « SERVA » :

- PNRV : L'engagement électoral de l'équipe municipale d'intégrer le Parc en 2023 est-il toujours d'actualité ?

Les conseillers municipaux participent aux réunions et ateliers proposés par le PNRV en visioconférences. Ils s'imprègnent de l'état d'esprit de cet organisme. Quand la nouvelle charte sera en vigueur, les élus en prendront connaissance et décideront.

- Aménagement du territoire : Pour des questions précises concernant des projets importants pour le village qui n'ont pas fait l'objet d'inscription en programme d'investissement dans le budget de la commune 2021, il convient de prendre rendez-vous en mairie avec les élus afin d'obtenir des réponses détaillées.
- Réfection de l'éclairage public : La subvention demandée cet automne a été accordée pour l'achat d'ampoules LED et des sommes ont été budgétisées. Ce programme de travaux est en cours d'élaboration.
- Subventions aux associations : Cette année il a été accordé une subvention de 210 euros à la SPA et de 500 euros au club Vélo Sport Hyérois qui organise le Tour Cycliste Verdon (cinquième édition) du 22 au 24 mai 2021 (Artignosc-sur-Verdon a été nommée ville départ / arrivée de la seconde étape le samedi 22 mai après-midi).
A titre d'information, le COFA est en sommeil et la subvention allouée à l'association était spécifique à l'organisation de la fête votive. Le conseil municipal n'a pas prévu d'enveloppe supplémentaire si ce n'est pour l'organisation de la prochaine fête votive.
- Réouverture de l'Auberge : En cette période de pandémie, nous ne savons pas encore si l'auberge va rouvrir ces portes et quand elle va le faire.